



Genève, le 25 février 2009

**Aux représentant-e-s
de la presse et des médias**

***Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève
(Délégation du Conseil d'Etat aux transports) et des CFF***

Déterminé et transparent, le Conseil d'Etat adopte un crédit complémentaire de 107 millions pour réaliser le CEVA.

L'Etat de Genève et les CFF font recours au Tribunal fédéral contre le refus de la levée de l'effet suspensif des recours.

Le Conseil d'Etat genevois a adopté ce matin un projet de loi ouvrant un crédit complémentaire de 106.93 millions de francs pour réaliser la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA). Par ailleurs, l'Etat de Genève et les CFF (les deux maîtres d'ouvrage) ont recouru auprès du Tribunal fédéral contre le refus par le Tribunal administratif fédéral d'accorder la levée de l'effet suspensif des recours grevant l'autorisation de construire.

Le Conseil d'Etat a adopté ce matin un projet de loi ouvrant un crédit complémentaire de 106.93 millions de francs (hors TVA et renchérissement), au titre de la participation du canton de Genève, afin de réaliser cette infrastructure ferroviaire. Le crédit adopté s'ajoute au crédit initial de 400.8 millions de francs ([L 8719](#)) du 26 juin 2002. Le montant de 106.93 millions de francs se décompose en deux parties. D'une part, des améliorations apportées au projet, en particulier pour réduire les vibrations et renforcer la sécurité, résultant de l'intégration des préavis des services cantonaux, de la prise en compte des demandes des communes et de certaines adaptations techniques, à hauteur de 66.42 millions de francs; d'autre part, la réalisation des charges imposées par l'Office fédéral des transports (OFT), à hauteur de 40.51 millions de francs.

Le Conseil d'Etat exprime sa claire volonté de voir débiter les travaux avant la fin de cette année encore. Les adjudications sont en cours. Les maîtres d'ouvrages seraient d'ailleurs techniquement prêts à ouvrir les chantiers dès la fin du premier trimestre 2009. Concrètement, c'est l'entrée en force de la décision d'approbation des plans qui définira la date de démarrage des travaux. C'est la raison pour laquelle l'Etat de Genève et les CFF viennent de recourir auprès du Tribunal fédéral contre le refus par le Tribunal administratif fédéral d'accorder la levée de l'effet suspensif des recours pendants. Les deux partenaires estiment notamment que toutes les charges ne les empêchent pas de commencer les travaux.

«Détermination et transparence sont les valeurs qui ont poussé le Conseil d'Etat à chiffrer les coûts complémentaires du CEVA, à consulter le Grand Conseil et à faire recours contre le refus de la levée de l'effet suspensif», a déclaré cet après-midi le conseiller d'Etat genevois Mark Muller, chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), qui pilote le projet.

Conseiller d'Etat chargé du département de l'économie et de la santé (DES), Pierre-François Unger a insisté sur l'importance du CEVA: «L'arrivée d'une telle infrastructure de transport public constitue un facteur dynamisant pour la zone urbaine traversée et représente de nombreux avantages pour l'économie, notamment en facilitant l'accès aux entreprises, commerces et services situés sur son parcours. L'accessibilité d'une région est une des conditions *sine qua non* de son attractivité, de son développement et de sa compétitivité.»

Les habitants seront évidemment les premiers bénéficiaires de cet équipement. «L'effet réseau de CEVA aura un impact démultiplicateur sur la mobilité collective. Et c'est justement parce qu'il traverse des zones denses qu'il présente une utilité pour les Genevois et qu'il fait sens», a rappelé Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire (DT).

Dès le premier coup de pioche, la totalité des travaux seront réalisés dans les six ans. La mise en service complète du CEVA pourra ainsi intervenir dès 2015.

Pour davantage d'informations:

- *Etat de Genève: M. Laurent Forestier, secrétaire général adjoint responsable de la communication du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),*
☎ +41 (0)22 327 31 12 ou +41 (0)79 240 83 67;
- *CFF: service de presse, ☎ +41 (0)51 220 43 43.*